

ACCORD RELATIF A LA PREVENTION DES RPS CHEZ EURODISNEY : PREVENTION_PRIMAIRE

THEMES	SUJETS	MESURES	REMARQUES	ARTICLES
MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	Démarche d'évaluation de la santé	Evaluation de la santé des salariés par une démarche de cartographie de données relatives à la santé physique et mentale et à la perception de l'environnement de travail.	<p>L'objectif est de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de santé mentale perçue des salariés - Les facteurs de risques organisationnels les plus présents - Les secteurs dans lesquels une intervention est potentiellement nécessaire <p>La passation du questionnaire sera réalisée dans le cadre du Service de Santé au Travail.</p> <p>Au moins 30% des salariés doivent passer le questionnaire chaque année.</p> <p>Les résultats recueillis pourront donner lieu au déclenchement d'enquêtes complémentaires</p>	Art. 13
	Processus d'amélioration continue de l'organisation du travail par l'encadrement, en prenant en compte l'avis des salariés	<p>Organisation de session participative d'amélioration des conditions de travail:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un ou plusieurs animateur(s) de l'encadrement est/sont désigné(s) par le Directeur en fonction de son organisation du travail ; 2. L'animateur aura pour responsabilité d'organiser en autonomie une session participative d'amélioration des conditions de travail ; 3. La session, qui fera intervenir des salariés sur la base du volontariat, aura pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer quels sont les facteurs de risques les plus présents dans l'organisation ; - Produire des propositions d'actions permettant de réduire le risque, ou à défaut d'en réduire l'impact. 4. Une étude de faisabilité des actions proposées sera réalisée par l'animateur en concertation avec son encadrement afin de construire un plan d'actions 	<p>L'animateur peut être accompagné dans l'animation de sa session pour en faciliter la réalisation si la situation est potentiellement dégradée entre l'animateur et son équipe.</p> <p>Une collaboration sera engagée avec un organisme extérieur que l'animateur pourra solliciter.</p>	Art. 14
	Démarche de suivi annuel des risques	<p>Il sera présenté 1/an à l'instance en charge de la santé, la sécurité et des conditions de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une restitution de la cartographie extraite de la phase de questionnaire sur l'état de santé physique et mentale des salariés ; - Une synthèse des plans d'actions mis en place par les encadrants de la Direction permettant l'élaboration d'une cartographie. 	<p>Un retour sera réalisé auprès des équipes afin de faire part des actions finales retenues pour l'élaboration du plan d'action et sa mise en œuvre. Un représentant du personnel pourra être présent afin de pouvoir échanger sur les actions retenues.</p>	Art. 15